



Motion de la section 14 pour l'augmentation du nombre de CRCT attribués par le CNU

Réunie le 12 mars 2025 en assemblée générale, la 14^e section du CNU s'élève à nouveau contre l'insuffisance du nombre de semestres de CRCT (Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques) à attribuer chaque année au niveau national et souligne le cynisme des instances ministérielles qui diminuent, pour notre section, le nombre de semestres à attribuer, alors même que le nombre de demandes a augmenté :

2022 : 10 semestres pour 23 demandes
2023 : 7 semestres pour 33 demandes
2024 : 8 semestres pour 34 demandes
2025 : 7 semestres pour 44 demandes

Face à l'accumulation des responsabilités et des charges administratives qui pèsent toujours plus sur les enseignantes et enseignants-chercheurs et face aux diverses procédures d'évaluation auxquelles elles/ils doivent se plier, il est du devoir du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'augmenter significativement le nombre de CRCT octroyé au titre des sections du CNU en appliquant l'article 19 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 prévoyant en particulier « la possibilité de bénéficier d'un congé de 6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement » (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000041519086).

Motion votée à l'unanimité